

Image not found or type unknown



Dépassement à une intersection

Par **You**, le **10/01/2008** à **18:59**

Bonjour,rnrnAprès avoir doubler un véhicule de la gendarmerie banaliséé, dans de bonne condition c'est à dire, feu étant vert, aucun véhicule venant dans face, bande blanche discontinu et bien sur dans la limitation de vitesse 70km. Ce dernier me verbalisa pour "dépassement de véhicule à une intersection de route". EN AFFIRMEMENT qu'il est interdit de doublée à un intercection.rnrnEn attent d'une réponse,sincère salutation